



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATION N° 3 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 23 février 2006**

Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le 23 février 2006 à 15h30

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Hubert RENIE, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Michel LUMMAUX,
M. Sylvain RIQUIER, M. Gérard BLONDEL.
M. Philippe DECOUAIS,
M. Philippe CERF,
M. Robert DEL PICCHIA, M. François ROCHEBLOINE,
M. André FERRAND, M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,
M. Didier PEREME, M. Roger FERRARI, M. Edmond PORRA, M. François TURLAN.

En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. François PERRET, M. Thierry LE GOFF, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.

Mme Anne DUTERTRE, M. Jean-Christophe DEBERRE, empêchés, ont donné procuration à M. Michel LUMMAUX.

Mme Françoise LE BIHAN, empêchée, a donné procuration à M. Sylvain RIQUIER.

M. Michel BOUDOUX, empêché, a donné procuration à M. Didier PEREME.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean SARREO.

POINT N° 3 : autorisation de signature du bail à Bruxelles

L'autorisation porte sur la signature d'un contrat de bail au profit de L'Agence délivré par la fondation privée de droit belge « Fondation lycée Jean Monnet », pour la construction d'une école maternelle à Bruxelles.

Le Président soumet cette autorisation de signature du bail à Bruxelles au vote des membres du conseil d'administration.

VOTE POUR : 18

CONTRE : 3

ABST. : 3

L'autorisation de signature du bail à Bruxelles est adoptée.

Pour exécution,
La Directrice

Maryse BOSSIÈRE

Le Président

Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat